

Convocation Assemblée générale du 2 juin 2025

Cher(e) Associé(e),

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société, qui se tiendra le 2 juin 2025 à 19h00 simultanément 6 quai Jean Moulin 69001 et 7 rue de Louvois 75002, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion présenté par le Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 ; examen et approbation des comptes de l'exercice écoulé et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Election au conseil d'administration ;
- Montant maximal de remboursement en numéraire ;
- Prix Non Spéculatif ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après les documents accessibles par lien hypertexte :

[Le rapport de gestion du Gérant](#)

[Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024](#)

[Le texte des résolutions](#) à retourner par courrier recommandé électronique à lionel.assoun@agora-habitant.fr si vous souhaitez voter par correspondance avant le 1 juin inclus

[Les CV des candidats au renouvellement de leur mandat au conseil d'administration](#)

[Le projet de charte d'attribution des logements](#)

A défaut d'assister à cette assemblée, tout associé peut donner [pouvoir](#) :

- à la société s'il approuve les résolutions proposées par le Conseil d'administration
- à un autre associé du même collège pour se faire représenter
- en blanc avec consignes de vote sur une ou plusieurs résolutions. Il sera transmis à un associé présent. Son vote vous engage même s'il ne respecte pas votre consigne de vote, mais il engage sa responsabilité pour défaut de représentation.

Un associé ne peut représenter que 3 autres associés au plus.

Nous vous prions de croire, Cher Associé, en l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à Paris, le 15 mai 2025

Lionel ASSOUN
Président Directeur général